

Référence: 19-003

Plan Local d'Urbanisme

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

Echelle: 1/2500

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Projet arrêté par le conseil municipal le
9 juillet 2021

Vu pour être annexé à l'arrêté en date du
25 octobre 2021

LEGENDE

U ZONES URBAINES

Ua	Secteur urbanisé ancien dense
Uc	Secteur urbanisé récent moins dense
Up	Secteur urbanisé d'intérêt patrimonial

AU ZONES A URBANISER

AUc Secteur suffisamment équipé - à urbaniser indicé - à destination d'habitat

A ZONES AGRICOLES

Aa	Secteur destiné à la protection des terres agricoles et du paysage
Ab	Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités agricoles peuvent trouver place
Am	Secteur agricole dans lequel les constructions et installations nécessaires aux activités maraîchères peuvent trouver place
Av	Secteur agricole occupé par un vignoble

N ZONES NATURELLES

N	Secteur naturel
Nsb	Secteur naturel à destination de stockage de bois

INDICES, SECTEURS ET TRACES

	Bâtiment d'exploitation agricole impliquant ou non des distances d'éloignement réciproque (L.111-3 du code rural)
	Bâtiment pouvant changer de destination (L.151-11 et R.151-35 c.urb.)
	Bâtiment et autres éléments bâtis linéaires présentant un intérêt patrimonial (L.151-19 et R.151-41 3° c.urb.)
	Élément patrimonial lié à l'Eau (bassins et canalisations) - (L.151-19 et R.151-41 3° c.urb.)
	Secteur concerné par les Orientations d'Aménagement et de Programmation
	Secteur concerné par les Objectifs de mixité sociale (L.151-15 et R.151-38 3° c.urb.)
	Tracé des chemins piétons à conserver, valoriser ou remettre en état (L.151-38 et R.151-48 c.urb.)

ESPACES OU SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES ET A LA TRAME VERTE ET BLEUE

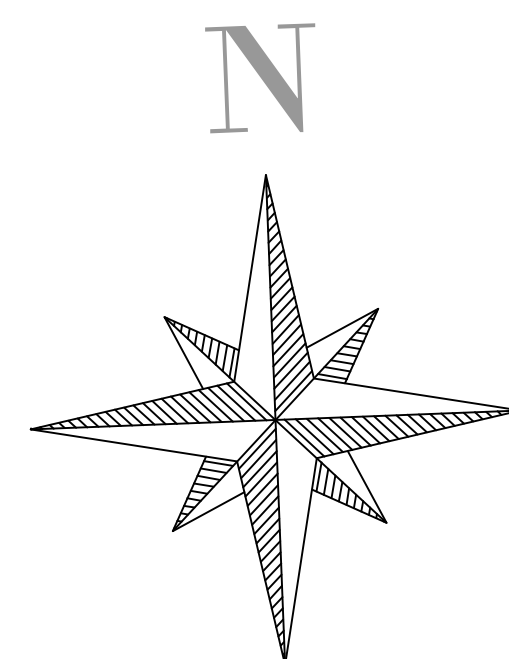
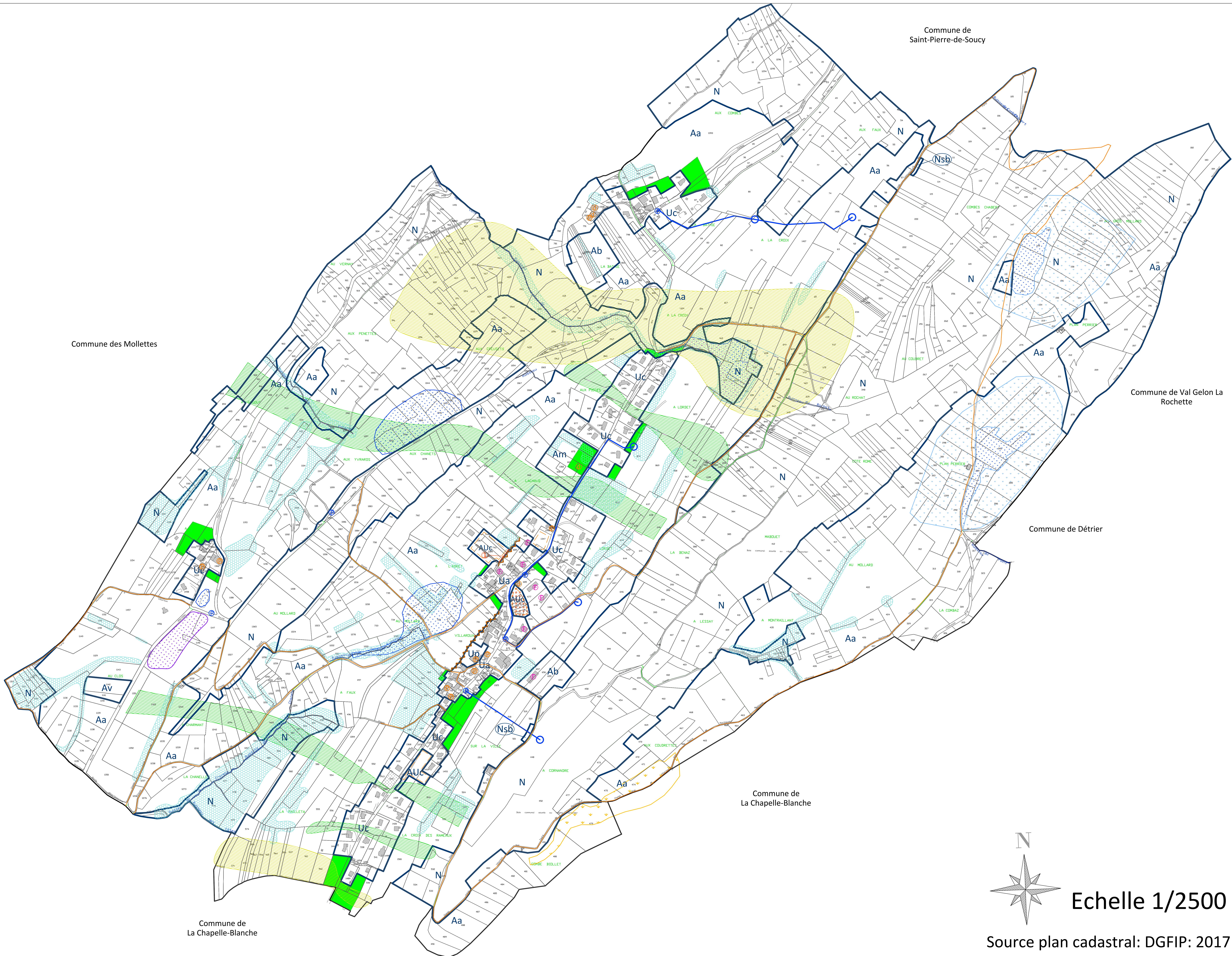
 Axe écologique principal et  corridor de circulation de la faune
 Secteur recensé au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme (arbres isolés, haies, noyeraies, boisements / espace le long des cours d'eau)
 Zones humides et leur espace de fonctionnalité, dont  relevées sur le terrain
 Pelouses sèches

EMPLACEMENT RESERVES

N°	Destination	Bénéficiaire	Surface
1	Elargissement de la voie à 4 m	Commune	36 m ²

DIVERS

● Bâtiments rajoutés sur le cadastre (à titre indicatif)
 ✕ Bâtiments inexistant (à titre indicatif)



Echelle 1/2500

Source plan cadastral: DGFIP: 2017